

# REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DU RHÔNE FEMININ 2012

## **Article 1 :**

Le Comité Rhône Echecs et le Lyon 64 Echecs organisent le samedi 28 janvier 2012 à la Maison des Associations de Lyon 6<sup>ème</sup>, le Championnat du Rhône Féminin 2012 homologué par la Fédération Française des Echecs ( Affiche ci-jointe ).

A l'issue du championnat, lors de la remise des prix vers 18 h 00 la première joueuse est déclarée Championne du Rhône.

## **Article 2 :**

Le Championnat du Rhône Féminin est réservé aux joueuses licenciées dans le département du Rhône, titulaires d'une licence A ou B de la Fédération Française des Echecs. La licence B peut-être prise sur place.

## **Article 3 :**

Les inscriptions sur place sont ouvertes à partir de 13 h 00 et sont closes à 13 h 30

Les préinscriptions sont souhaitées

La première ronde commence à 13 h 45

Seront appariées à la 1<sup>ère</sup> ronde toutes les joueuses qui auront fait contrôler leur licence et (ou) réglé leurs droits d'inscription.

## **Article 4 :**

Les droits d'inscription sont fixés à 6 € pour les adultes et à 3 € pour les jeunes.

## **Article 5 :**

Le championnat se joue au système suisse intégral conformément aux règles de la FIDE C04, fondé sur l'Elo rapide en 7 rondes de 15 minutes par joueuses.

Les départages utilisés sont dans l'ordre le Buchholz , le Cumulatif et la performance.

Les résultats sont pris en compte pour le classement Elo rapide national.

Si une joueuse ne possède pas d'Elo rapide, son dernier Elo normal publié est pris en compte. Les organisateurs attribuent un classement estimé aux joueuses non classées.

## **Article 6 :**

La liste des prix, qui ne sont pas cumulables, figure en annexe. Les organisateurs s'engagent à distribuer l'intégralité des prix annoncés si 30 participantes.

## **Article 7 :**

A la fin de la partie, la vainqueur, ou la joueuse ayant les Blancs en cas de partie nulle, doit sans délai donner le résultat à l'arbitre ou à son assistant, en précisant le numéro de sa table.

Les parties dont le résultat manque pourront être comptées 0 pour chacune des deux joueuses.

## **Article 8 :**

Il n'est pas autorisé de conclure une partie nulle tant que 10 minutes de jeu ne se sont pas écoulées. Une telle partie sera considérée comme perdue pour les deux joueuses, sauf si l'arbitre en décide autrement.

## **Article 9 :**

L'arbitre principal est Vincent Colin Khuu ( Arbitre Fédéral 3 ), assisté de Patrick Sayou ( Arbitre Fédéral Stagiaire ).

## **Article 10 :**

Toutes les joueuses s'engagent, du simple fait de leur participation, à respecter le présent Règlement et la Charte du Joueur d'Echecs.

**L'Arbitre Principal**

Vincent Colin Khuu

**L'Organisateur**

Henri Creston

# LISTE DES PRIX CHAMPIONNAT DU RHONE FEMININ 2012

- 1<sup>er</sup> Prix : 1 Trophée + 100 €
- 2<sup>ème</sup> Prix : 1 Trophée + 80 €
- 3<sup>ème</sup> Prix : 1 Trophée + 60 €
- 4<sup>ème</sup> Prix : 40 € + 1 médaille
- 5<sup>ème</sup> Prix : 20 € + 1 médaille
- Prix par catégorie : 1 Trophée
- Médailles pour Toutes

Les prix ne sont pas cumulables